L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 1ER JANVIER.

ÉCHEC A L'EMIGRATION.

La circulaire suivante a été adressée par le préfet de Meurthe-et-Moselle aux sous-préfets, maires et commissaires de police du département :

Nancy, le 27 novembre 1873.

Messieurs,—L'administration a eu l'occasion de remarquer à plusieurs reprises la décroissance de la population des campagnes, et elle a reconnu que ce fait regrettable était attribué à l'émigration incessante des jeunes gens.

Certaines agences dûment autorisées ont, en effet, étendu leur action sur presque toutes les parties du territoire, et, afin de recruter le plus grand nombre possible de travailleurs destinés à être dirigés dans diverses contrées d'Amérique, elles font le plus souvent une description exagérée ou même mensongère des avantages qu'ils rencontreraient dans ces régions éloignées.

Des actes récents de rerutement illicite qui ont été constatés pour être déférés aux tribunaux, paraissent de nature à justifier un redoublement de surveillance pour arrêter l'extension d'un trafic dont les agents se recalcitrent devant aucun moyen pour réaliser le gain que leur procurent les engagements dont ils ont l'initiative.

Je crois devoir vous rappeler, en conséquence, messieurs, la disposition de l'article 1er de la loi du 18 juillet 1860, portant que : "nul ne peut entreprendre les opérations d'engagement ou de transport des émigrants sans l'autorisation du ministre de l'agriculture et du commerce"; puis, celle de l'article 4 du décret du 9 mars 1861, ainsi conçue : " Les agents que les compagnies autorisées peuvent employer, doivent être munis d'une procuration authentique."

J'insiste donc pour que toute infraction à ces dispositions soit immédiatement constatée et poursuivie selon la loi : je vous recommande également de surveiller avec soin, et d'une manière toute spéciale, les affiches contenant des appels aux travailleurs français, pour les engager à émigrer, et à refuser l'autorisation d'afficher les placards dans lesquels les agents dûment autorisés (ce dont ils devraient préalablement fournir la preuve), prendraient une autre qualité que celle d'agent autorisé par le gouvernement français.

Enfin, je vous invite à vous opposer formellement au colportage de prospectus faisant appel aux émigrants, l'autorisation de colporter ces sortes de livres devant toujours être refusée.

—On lit dans le *Journal d'Alsace* du 6 :

L'époque des élections pour le Parlement devront se faire en Alsace-Lorraine n'est pas encore fixée, bien qu'elle le soit pour le reste de l'empire. Selon les ou-dit, ces élections seraient fixées chez nous pour la fin de janvier ou le commencement de février, et il est permis de supposer que ce sera le 1er février. Ce jour est un mardi, et c'est à ce jour que, d'après la loi française, doivent se faire les élections. Bien qu'il s'entende de soi-même que cette disposition légale française n'est d'aucune valeur pour les élections du Parlement, on prendra peut-être en considération les habitudes de la population, d'autant plus que les avantages offerts par la journée du dimanche sautent aux yeux.

—On écrit de Marseille, le 6 décembre, au *Journal de Lyon* :

En rentrant à Marseille, le préfet a eu à s'occuper d'un étranger, incident qui n'est produit que rarement ces jours-ci. Il s'agit d'un cas de séquestration involontaire à l'encontre d'une dame parfaitement saine d'esprit et de corps. Cette dame étant allée voir une de ses amies enfermée à l'asile depuis quelques temps, fut prise pour folle, par une des surveillantes de l'établissement. Elle eut beaucoup de peine à prouver qu'elle n'était là qu'une visiteuse. On ne voulut pas l'écouter, et comme elle se mit dans une colère violente, on l'enferma dans un cabinet et on la revêtit de la camisole de force. Ce n'est qu'après deux heures de tortures morales et physiques qu'on s'aperçut de la méprise et qu'on la laissa sortir. Elle porte plainte à qui de droit, et l'affaire allait venir devant la justice, quand des personnes influentes se sont entremises pour faire vider l'incident à l'amiable. Le préfet n'a pas peu contribué à tout arranger à son retour de Versailles."

TROUVAILLES A JERUSALEM.—On écrit de Jérusalem :

Je vous annonce une importante découverte archéologique faite à Jaffa par un jeune savant français, M. Ch. Clermont Ganneau, dont on connaît déjà les brillantes recherches en Palestine. Il vient d'être envoyé ici par la société anglaise du "Palestine Exploration Fund, à la demande du Foreign Office et avec l'autorisation du département des affaires étrangères, auquel il appartient.

M. Clermont Ganneau a trouvé une trentaine d'ossuaires en pierres élégamment ornés, dans un caveau sépulcral du Mont du Scandale. Ces ossuaires sont couverts d'inscriptions hébraïques et grecques donnant les noms des personnages dont ils contiennent les restes.

La plupart de ces noms sont évangéliques : Hézéar le prêtre (Cohen), Judas le Scribe, Simon, Marthe, Salomé, Salampsion, Barnabas, Nathanaël, etc. Il n'a même le nom de Jésus écrit en hébreu, sous sa forme vulgaire et abrégée.

Quelques-uns de ces textes, accompagnés de croix et autres symboles chrétiens appartiennent à la première période de l'histoire du christianisme. Sans parler de l'importance extrême de ces inscriptions pour la connaissance, encore si peu avancée, du développement de l'écriture hébraïque, l'existence de ces monuments judéo-chrétiens remontant peut être au temps même du Christ et tout au moins à celui du nouvel enfantement du christianisme, est un fait unique jusqu'à ce jour et d'une importance capitale.

Ce résultat, obtenu de prime abord, est de bon augure pour la mission du jeune compatriote que l'Angleterre nous a empruntés et qui, nous l'espérons, continuera activement durant sur cet terrain l'honneur de la science française.

—Voici quelques lignes empruntées au *Journal de la Jeunesse*, que je recommande spécialement à nos lectrices :

Il s'agit de la nourriture dont on doit nourrir les plantes d'appartement.

Ce qu'il importe de rappeler, c'est que toute plante a besoin d'une nourriture appropriée qu'elle puise dans le sol où elle est plantée, et que cette nourriture y est apportée par les engrais. C'est ainsi que l'azote, principe de l'ammoniaque, le phosphate, la potasse, le soufre et le fer arrivent arriver dans les tissus de la plante qu'ils composent.

Un gramme de la solution que nous avons indiquée suffit pour un grand pot d'une d'eau : en conseillant 2 à 3 grammes, on dépasse une juste mesure et l'on veut, même en plein air, les plantes pâlir ; cette solution du feuillage indique que l'engrais doit craindre de *brûler* tout à fait la plante, ce qui est arrivé à un de mes amis et à moi-même.

Dès que l'on voit cet accident se manifester, il faut être très prudent, et dégager, au moyen d'un abondant arrosage d'eau pure, l'excès de substances fertilisantes engagé dans le sable ou la terre servant de point d'appui à la plante.

Il est désormais parfaitement démontré que, pour les plantes d'appartement entre autres, la terre n'est pas utile et ne sert que de support dans lequel s'engagent ses racines. Rien seulement on peut la remplacer par des substances absolument inertes, comme le sable ou le verre pilé, mais cependant on peut la supprimer tout à fait. Un fuchsia planté dans de l'eau pure, au milieu d'un bocal où le soutient un fil de fer, pousse en six semaines de 25 centimètres, et montre une végétation luxuriante. Toutes les semaines on lui donne sa cuillerée de nourriture, en attendant l'eau dans laquelle plonge seulement l'extrémité des racines, et tout est dit.

Mais il faut conclure hardiment qu'il est toujours préférable d'habituer peu à peu la plante à cette nourriture et de commencer à très faibles doses, quitte à augmenter peu à peu à mesure que la végétation, plus considérable, utilise les matériaux qu'on lui fournit. Les pélargoniums, les fuchsias, les cinéraires, les calcéolaires, les *Deutzia gracilis*, les althéas, réussissent à merveille ; ajoutons-y les astrantiums, les pensées, les violettes, les reines marguerites, aloès, arums, rosiers, etc.

—Le passant indique une nouvelle manière de rassurer un malade :

Un malade à son médecin :

Docteur, la, vraiment, est-ce que j'en reviendrai ?

Infailliblement, répond le médecin, qui sort de sa poche un papier imprimé.

Et, faisant lire ce papier au malade :

Tenez, voici la statistique de votre cas. Vous voyez qu'on en guérit un sur cent.

Bien ! fait le malade effrayé.

Eh bien, vous êtes le centième que j'ai entre les mains, et les quatre-vingt-neuf premiers sont tous morts.

—Un joli mot de boutiquier entendu sur la Douane :

Un étranger pénètre hier devant sa maison, entre et dit :

Je vous dois sept francs ; tenez, les voici.

Oh ! dit le boutiquier avec le plus malin des sourires, ce n'était pas pressé.

Non, répond l'étranger, je savais passé la frontière.

Et le voilà en même de plaisanter.

Le boutiquier, marchand, conjure avec le sourire, se sait bien que mon[illegible] pas homme à faire cela pour si peu.

Vous voyez ici la tête du client.

—Un très marchand de soieries de la rue Montaigne vit depuis nombre d'années avec sa maîtresse, qui l'a rendu père de quelques jolis enfants.

Consumé par un bon mouvement, il vient de prendre la résolution de l'épouser.

Il publie les bans et annonce la nouvelle à ses amis.

Il faudra-t-il mettre sur la boutique le jour du mariage : Ici demande[illegible] Fournier.

Parti pour cause de réparation.

—Un journal légitimiste de Nantes, l'*Espérance du Peuple*, publie la lettre suivante d'un ami intime du comte de Chambord, député à Versailles, M. E. de la Rochette :

"M. le comte de Chambord n'était pas assez libéral pour les nobles ducs qui aujourd'hui gouvernent la France, et les voilà qui proposent des lois que nous pourrions appeler draconiennes.

"Après la loi sur les municipalités, nous allons avoir celle de la presse. Et quelle loi ! On prête à M. le duc de Broglie l'idée de mettre fin à l'état de siège, mais en faisant confier aux préfets, parfaits lois, les pouvoirs dont disposent actuellement les commandants militaires, de sorte que ce régime extraordinaire deviendrait normal et s'étendrait sur toute la France au lieu de peser sur quarante départements.

"Mais nous ne croyons pas qu'un tel régime pour la presse puisse obtenir la majorité dans l'Assemblée nationale.

"Certes, nul plus que nous n'a blâmé les écarts de la presse, les calomnies qu'elle a répandues avec un cynisme qu'rien ne peut plus surpasser. Mais la ramener en 1873, à l'état où elle se trouvait après le coup d'Etat, cela nous paraît impossible.

"Et nous espérons bien que nos amis de l'extrême droite ne voteront jamais une pareille loi qui est encore plus menaçante pour la presse légitimiste que pour la presse radicale.

"Non, on n'est pas nous que le pays jugera sévèrement, ce sont ces hommes qui n'ont pas trouvé M. le comte de Chambord assez libéral et qui, pour se maintenir au pouvoir, font des lois qu'ils jugent lui auraient pas permis de présenter à une assemblée française.

"Qu'on le remarque bien, nous n'accusons point ici le maréchal,—il règne et ne gouverne pas.

"Nous n'accusons que son ministère qui veut disloquer la majorité et jeter à l'une nos amis de l'extrême droite, bien qu'ils aient voté la prorogation septennale.

"Eh bien, en face du mauvais vouloir du nouveau ministère, nous le répétons, nos amis n'ont qu'une chose à faire, renverser MM. les ducs, tout en respectant, comme il le mérite, le loyal soldat qui est à la tête du pouvoir.

"Cette opposition ne sera point une opposition mesquine, une opposition d'amour-propre blessé, ce sera une opposition loyale, vraiment patriotique, puisqu'elle portera de suite les tendances orléanistes d'une fraction de l'Assemblée dirigée par MM. de Broglie et Decazes, qui, rêvent bien plus une nouvelle édition de l'ouvre de 1830 que la fondation d'une république conservatrice et parlementaire."

—La *Liberté* nous donne une curieuse anecdote sur M. de Bismarck.

Les catholiques allemands emploient en ce moment contre M. de Bismarck l'arme de la caricature :

Un artiste dessine sur un mur une église avec de grosses cordes y attachées, et M. de Bismarck faisant ses efforts pour abattre ou plutôt déraciner l'édifice en tirant les cordes de toutes ses forces. Le diable regarde ces efforts et s'écrie :

—Mais que faites-vous donc là ?

—Possède à abattre l'Eglise.

—Et combien de temps croyez-vous que cela vous prendra ?

—Trois ou quatre ans.

—Vraiment ! Il y a 1800 ans que j'essaie la même besogne et je n'ai pas encore réussi ; mais si vous réussissez en trois ou quatre ans, je donnerai ma démission en votre faveur.

—On cherche en ce moment matière à de nouveaux impôts.

Tout homme un peu bien ne est tenu pour l'instant d'avoir son petit projet ladessus. Chacun propose le sien.

L'idée de M. Rondelet a mis en branle toutes les imaginations.

Les gens qui ont toujours remède à tout, se sont aussitôt mis à écrire aux journaux pour leur soumettre un impôt de leur façon.

Nous avons reçu plus d'une lettre à ce sujet. Voici la dernière, en quelques mots.

"Monsieur, puisque la question des impôts est de nouveau à l'ordre du jour, permettez-moi de vous faire par d'une idée qui m'est personnelle et que je crois appelée à un grand retentissement. On a proposé jadis de mettre un impôt sur les célibataires. Ce projet me semble peu pratique : On peut échapper à l'impôt en se marianl. Mais pourquoi ne mettrait-on pas un impôt sur l'esprit ? Tout le monde voudrait payer."

Nous déplaisir à notre honorable correspondant, cette idée " ne lui est pas personnelle."

La chose fut proposée, je crois, à Chamillart, un grand financier du temps, lequel répondit à son auteur :

—Je vous exempte de la taxe.

—UNE LEGENDE.—A propos de la mort du filleul de Mademoiselle de Montpensier, le *Gaulois* cite une sombre légende qui est de tradition dans la famille de Orléans, si étonnée et si nombreuse.

"Lorsque l'enfant, dit cette légende de famille, vient au monde de huit heures à minuit, sa vie ne dépasse pas vingt ans.

"Le roi Louis Philippe, nature peu savante, cependant, avait fort à ce sujet un degré dans cette croyance, et poussait à ce point le respect de la légende, que lorsque le cas lui donnait un héritier nouveau, la présence de parole joyeuse qu'il prononçait était celle-ci :

"Il est mort passé."

Mme la princesse Fernando d'Espagne, duchesse de Montpensier, fut prise des premières douleurs à sept heures du matin. Dès ce moment, le duc, fidèle à la tradition de sa famille, n'eut plus qu'une pensée, qu'un vœu : retarder les couches de sa femme de plusieurs heures.

Quand le médecin lui eut fait entendre que la nature n'opérerait pas avant minuit.

"Dieu soit loué ! dit le duc."

"Et, à genoux devant le lit de la mère, il pria.

"Tout à coup un bruit brusque, subit, se fit entendre, arrachant un cri à la duchesse : une femme de chambre maladroite venait de heurter un vase de Sèvres et le vase s'était brisé en mille pièces sur le parquet.

"L'émoi de la mère sotiva les couches et l'infant don Fernando vint au monde.

"Il était neuf heures du soir. L'infant est mort à quatorze ans.

—On croyait jadis que la naissance des *monstres* présageait de graves événements.

Il faut donc nous attendre à un avenir étrange, car jamais on n'a vu plus de *monstres* qu'aujourd'hui.

Nous avons eu l'*homme chien*, puis les sœurs *Millie et Christine*, phénomène plus curieux que les frères siamois, aujourd'hui plusieurs journaux annoncent qu'une femme de Alavéal, des environs de Grenoble, a mis au monde une petite fille dont les bras sont réunis au corps par une membrane. L'enfant aurait donc l'air d'une petite chauve-souris.

Un journal assure qu'il existe, depuis plusieurs années, dans le chenil du baron d'Arsac, au chien estime rénard, animal mentionné dans le Code, du quatrième espace intercostal jusqu'à la région lombaire.

Ce monstre n'aurait qu'un seul tube digestif.

Il serait le produit de l'union d'un chien terrier et d'une femelle de renard.

Tout cela nous rappelle un mot attribué dernièrement à un Marseillais : on lui montrait la femme double du Cirque d'été, et on lui demandait s'il avait jamais rien vu d'aussi bizarre à Marseille.

Bien fort qui ferait avouer à un Marseillais qu'il n'a pas tout vu sur la Canebière.

Nous avons aussi deux femmes soudées répondit celui-ci avec l'accent traditionnel, mais ce ne sont pas des sœurs, ce sont des cousines germaines !....

—Un bien joli mot, entendu à Trianon, à la sortie du procès Bazaine :

—Croyez vous que la plaidoirie de Me. Lachaud produise son effet ?

—Allons donc, il n'a cessé de plaider pour le roi de Prusse !

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer,

LA MAISON, No 99, rue du Quartier entre Bienville et Dauphine. Prix, $22 par mois. S'adresser au No 94 rue de l'Esplanade, ou au bureau de "l'Abeille". 3 déc—6t

Bonne Occasion pour la Campagne.

A vendre pour cause de départ, une propriété consistant en 4 arpents de terre, avec un magasin de marchandises sèches et grocerie, situé qu'une bonne station sur la Côte-Gelée, Paroisse Lafayette, Lac. Le tout dans de bonnes conditions, et faisant d'excellentes affaires.

Pour les conditions, s'adresser à MM. Queyrouze et fils, à l'encouragne des rues Bienville et Vieille-Levée, ou sur les lieux, à la Côte-Gelée, à M. P. Desselle. 24 déc—1m

Occasion rare.

GROCERIES. A VENDRE, à des conditions avantageuses, GROCERIE située dans un des meilleurs quartiers du Deuxième District.

Pour plus amples informations, s'adresser à S. CAMBON, rue Vieille-Levée entre Conti et Bienville. 24déc—1m

Vente pour cause de dissolution de Société.

UN des plus anciens CAFÉS du Deuxième District, situé dans le quartier le plus commerçant. Pour les conditions s'adresser chez

MR. B. VIEHLER,
24déc—10t 3pa rue Conti, Nos 14 et 16.

A Louer.

La maison située rue Bourgogne, No 276 entre Ursulines et Hôpital. S'adresser au bureau de M. P. J. Spear, encanteur, Passage de la Bourse. No 46. 1 nov—3m

POUR FRANCE—Une occasion rare se présente à quelques passagers, sur un navire clipper américain de première classe, ayant de magnifiques cabines et qui est actuellement prêt à partir pour le HAVRE. Pour passage, s'adresser au

MEEKER, KNOT & SCHULTZ,
49, rue Carondelet, concierge Union.
16 déc

Pour Bordeaux.

La barque française de 1ère classe STE. GENEVIÈVE, capitaine Congelin, partira sous peu.

Pour fret ou passage s'adresser à

R. Y. HOPKINS,
12nov 175 rue Commune.

PIERRE DUFORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public que depuis le 1er mars son établissement a été transféré du No 82 de la rue St. Louis au No 249 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des cercueils de toutes matières, satin, décoration, etc. Le corbillard de 1ère classe, venant de la fabrique Clubes, Rivet & Co., de Cincinnati, que tout le monde a pu admirer dans plusieurs enterrements, lui appartient. 28 déc—1an

Institutrice.

UNE DAME qui peut enseigner l'Anglais, le Français, la Musique et le Dessin, désire trouver une place d'institutrice dans une famille, soit en ville, soit à la campagne à proximité de la ville. S'adresser au rédacteur de l'ABEILLE. 27

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE.....Directeur.

Jeudi, 1er janvier 1874.

MATINEE EXTRAORDINAIRE à midi précis. LA DAME BLANCHE, opéra en 3 actes.

Jeudi Soir, à 7 heures :

LA CAGNOTTE, comédie en 4 actes.
LES NOCES DE JEANNETTE, opéra. 31déc

Académie de Musique de Bidwell.

Lundi, 29 décembre.

Seconde et positivement la dernière semaine du

BLACK
CROOK.

de Bidwell & Macdonough.
Changement complet de spécialités.

JEUDI, 1er janvier 1874.

Matinée du Premier de l'An.

Samedi, à midi.—Dernière matinée : BLACK CROOK.

Lundi, 5 janvier—LYDIA THOMPSON. 22 déc.

Premier Grand Bal A L'OPERA,

MERCREDI PROCHAIN, 31 DÉC. 1873.

Prix d'entrée pour messieurs $2.
Les dames, entrée gratuite. 30déc—2t

! PLUS DE VIEILLES IDÉES !

UNE NOUVELLE ERE !

HABILLEMENTS !

50 0/0 au-dessous des anciens prix !

LINGE FIN, des Derniers genres !

MAGNIFIQUES PARDESSUS DE SAISON, LEGERS ET EPAIS.

Chapeaux de tous les nouveaux genres, Casquettes en drape, velours, soie et fourrure.

Lingerie de Messieurs, Malles et Valises.

Jeans de Kentucky, de clientèle, Vêtements en caoutchouc et en toile cirée.

Les Dames sont invitées à venir examiner notre bel assortiment de Linge de jeunes gens et de jeunes garçons, pour la Noël et les jours de fête.

UN magnifique stock de Drape, Diagonale, Doskin, et Cassimire ; Drap noir "Habit" convenable pour uniformes de mât opulants.

On prend la mesure aux magasins et on garantit une vêtement à ajuster trop bien.

50 pour cent meilleur marché que tous les autres établissements de la ville.

Aux magasins de Linge de

S. M. COGAN,
Aux Nos 76 et 78 de la rue du Canal, et No 9 de la rue Common, entre la Douane et le Théâtre. 12déc—1m Nile Orléans.

AVIS.—Association d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Nile-Orléans, 27 décembre 1873. — Conformément à la recommandation faite dans le rapport du comité d'investigation, accepté par les actionnaires dans une assemblée tenue le 12 décembre courant, et sujet à la ratification par les actionnaires qui étaient obligés de voter sur certaine amende, prononcée par la Chancellerie, avis est par ce présent donné, que les primes d'assurances sur polices et feuillets dans cette Association, à partir du 1er JANVIER 1874, SERONT ET SONT DEVENUES et payables à la fin de chaque mois, moins une remise (ristourne) de quinze cent (15 0/0) sur les risques de feu, rivières, chemins de fer et marine, et de vingt pour cent (20 0/0) sur les polices de coton, sauf les TRAITÉS ASSURÉS, Y COMPRIS LES ACTIONNAIRES, réservant à ceux-ci le droit de toute répartition, faite sur profits de l'Association, dans la proportion de leurs primes acquises à la clôture de chaque année fiscale, soit le 31 décembre.

M. MUSSON,
G. LANAUX, Président.
Secrétaire. 26déc—1m.

Compagnie du Gaz de la Nile-Orléans.—Au coin des rues Baronne et Common-Nile-Orléans, 30 décembre 1873.—Avis aux Actionnaires. Les directeurs de la Compagnie du Gaz de la Nile-Orléans, ont ordonné la mise en circulation, courant, déclaré un dividende de 6 par action, ci-dévisé, au bénéfice des actionnaires. Ledit 6 sera payable à dater du 12 janvier 1874.

Les livres de transfert sont fermés, depuis ce jour.

WM. R. BROWN,
31 déc—1m Trésorier.

Bureaux de la Compagnie du chemin de fer de la Nile-Orléans et de Carrollton.—Nile-Orléans, 26 décembre 1873.—Un meeting du Board des Directeurs, tenu ce jour, ou dividende de quatre pour cents a été déclaré, payable à partir du 20 janvier 1874.

P. MCBRIDE, Secrétaire.
30déc—10t

AVIS DE BANQUES.—Clearing House de la Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1873.—Les banques de la Nouvelle-Orléans, membres du bureau de la société du Clearing House de la Nouvelle-Orléans, seront fermées les jours suivants que reconnaît la loi de l'Etat :

Le 25 décembre 1873—Jour de Noël.
Le 1er janvier 1874—Jour de l'An.
Le 8 janvier 1874—Bataille de Chalmette.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Banque Nationale de l'Union.
Banque Nationale de la Louisiane.
Banque Nationale de l'Etat.
Banque Germania Nationale.
Banque Teutonia Nationale.
Banque Nationale de la Nile-Orléans.
Banque Hibernia Nationale.
Banque de Lafayette.
Pike, Brothers & Co.
Banque du Canal.
Banque Nationale Mutuelle.
Banque du Peuple.
Banque d'Amérique.

ISAAC N. MAYNARD,
24 déc—24, 25, 31—1, 7, 8 janv Directeur.

THE LABORING HOMESTEAD and Co-Operative Association of Louisiana.

OFFICIERS :

ARISTIDE GERARD.....Président.
J. M. CAMPBELL.....Vice-Président.
MUSCAT HALPHEN.....Secrétaire.
GLOSTER GERARD.....Trésorier.

BUREAU DES DIRECTEURS :

Jules Toyes, Jean Langles.
Alphonse Tertron, Danville L. Kermion.
Cyprien Rixner, Jos. A. Schmitt.
Chas. Nathan, Emile Desbuys.
Aristide Gerard.

COMITÉS :

Organisation—E. DeBuys, J. Toyes, C. Nathan.
Finances—A. Tertron, J. Toyes, D. Kermion.
Terres—Aristide Gerard, Tertron, E. Kermion, P. E. Ricard.
Magasins coopératifs—W. B. Schmidt, E. DeBuys, J. Langles.
Réclamants—E. DeBuys, J. Toyes, Charles Nathan.

BUREAU DE L'ASSOCIATION :

Triangle Building, au pied des rues Canal et Common.

Bureaux de New Orleans City Railroad Company—No. 124 rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, le 6 décembre 1873.—Le mouvement du Board des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 10 du courant, déclare un dividende de cinq pour cent (5 0/0) payable aux actionnaires à dater de JEUDI, 1er janvier 1874.

C. C. LEWIS, Secrétaire.

New Orleans Butchers Hide and Tallow Company, No 102, south Peters street.—Nile-Orléans, 27 décembre 1873.—Les Actionnaires de cette Compagnie sont notifiés qu'une élection de Directeurs, pour l'année 1874, aura lieu LUNDI, 5 janvier, au local de l'Association, de 12 à midi heures du soir.

A. DUCHIRON,
27 déc—au 5 janv Secrétaire.

Banque Nationale de l'Etat, de la Nouvelle-Orléans.—Nile-Orléans, 20 décembre 1873. L'élection annuelle des Directeurs, pour l'année prochaine, aura lieu au local de cette Banque, le TROISIEME MARDI DE JANVIER, 20 du mois prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

CHAS. L. C. DUPUY,
21déc—au20jan. Caissier.

Banque Française de la Louisiane.

Nile-Orléans, 15 décembre 1873.

Les livres de souscription au capital de la Banque Française de la Louisiane sont ouverts à partir de ce jour. Les personnes dont les noms suivent sont chargées de distribuer les listes et de faire recueillir les souscriptions :

J. Leleu, 164 rue Conti.
Ed. Lutz, Cour de Galier.
M. Masson, N. O. Insurance Association, 123 rue du Canal.
John Arcuri, 112 rue Carondelet.
J. B. Camors, 81 rue Tchoupitoulas.
Aut. Carrière, rue Vieille-Levée.
J. Tujague, 16 rue de Chartres.
I. Grand, Cour de Galier.
Jules Rose, 10 rue des Magasins.
J. Plaisant, 18 rue St-Louis.
J. Schweitzer, rue Royale.
A. Olivesche, 232 rue Royale.
A. Bonnet, 85 rue Royale.
Rose Guna, 2 rue Carondelet.

Bureaux du "Canal-Carondelet Canal & Navigation Company"—Nile-Orléans, 15 décembre 1873.—L'élection annuelle de neuf Directeurs, pour servir pendant un an, sera tenue au No 92 de la rue Carondelet, le LUNDI 19 janvier 1874, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

EMILE BOUNY,
18 déc—22—janv 3, 10, 18 Secrétaire.

Workingmen's Accommodation Bank.—Nouvelle-Orléans, 10 décembre, 1873.—Conformément à l'article septième de la charte de la banque, une élection de sept directeurs, pour l'année, par les actionnaires, aura lieu, au local de la banque, No 94 de la rue du Canal, le LUNDI, 12 janvier, 1874, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi. Avis est également donné que le même jour, en même temps et au même endroit, il sera statué sur les amendements à la charte soumis par le conseil de direction.

JOSEPH MENARD,
1déc—30 Caissier.

S Nile-Orléans, 8 Décembre 1873. — **Compagnie d'Assurance Mutuelle Home** de la Nile-Orléans.—Conformément à une résolution des Directeurs, à une réunion qui aura lieu aujourd'hui, une assemblée des porteurs de polices de cette Compagnie est convoquée pour le 31 Décembre 1873, aux bureaux de la Compagnie, No 78 de la rue du Camp, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, à l'effet de voter sur la proposition de liquider les affaires de la Compagnie.

10déc—ad A. W. HUNTER, Secrétaire.

Banque Nationale Mutuelle.—Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1873. — L'élection annuelle de neuf directeurs, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, No 106 de la rue du Canal, le MARDI, 13 JANVIER 1874, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

JOSEPH MITCHEL,
5déc au 13 jan Caissier.

Mutual National Bank.—New Orleans December 5th 1873 — The annual election for nine Directors, to serve during the ensuing year, will take place at the Banking House No. 106 Canal street, on TUESDAY, JANUARY 13th 1874, between the hours of 10 A. M. and 2 P. M.

JOSEPH MITCHEL,
dec 5th—5 wks Cashier.

Compagnie de Gaz de la Nile-Orléans, au coin des rues Baronne et Common, 5 décembre 1873.—Avis aux Actionnaires.—Une élection de six directeurs de cette Compagnie, pour l'an, aura lieu, au Bureau de la Compagnie, ce jour, le premier lundi de février